

UNIVERSITE PARIS NANTERRE		Poste n° : 1583
Corps :	Professeur	
Section 1 :	Droit privé et sciences criminelles (section 01)	
Section 2 :		
Section 3 :		
Profil : <u>(100 caractères maximum)</u> <i>Cette rubrique doit décrire le profil en quelques mots. Pour une description plus détaillée, utiliser les rubriques « Enseignement / profil détaillé » et « Recherche / profil détaillé ».</i>	Droit des affaires (spécialement droit général des affaires : Statut des professions commerciales, Concurrence déloyale et parasitisme, Contentieux de la responsabilité en droit des affaires)	
Job profile : <u>(en anglais, 300 caractères max)</u> <i>Rubrique obligatoire</i>	The Law school of the University Paris Nanterre announces a vacancy for a full-time permanent professor of Commercial and Business law (especially in the field of General business law, i.d. status of commercial professions, unfair competition and parasitism, liability litigation in business law) with a significant experience of scientific project management	
Research fields : <u>(cf. nomenclature)</u> <i>Rubrique obligatoire</i>	Commercial and Business law (especially in the field of General business law)	
Mots-clés : <u>(cf. nomenclature, 5 mots-clés maximum)</u>	Droit commercial général, Concurrence déloyale, Contentieux de la responsabilité des affaires	

ENSEIGNEMENT	
Composante : <u>(40 caractères maximum)</u>	UFR Droit et sciences politiques
Référence composante : <u>(40 caractères maximum)</u>	Droit
Profil détaillé :	La personne recrutée intégrera les équipes pédagogiques pour la mise en œuvre de la nouvelle offre de formation de l'UFR DSP et, en particulier, la mention du master droit des affaires qui propose un nouveau parcours entreprise et durabilité. Elle aura vocation à réaliser des enseignements en droit des affaires et, en particulier, en droit commercial général tel que défini plus haut (Statut des professions commerciales, Concurrence déloyale et parasitisme, Contentieux de la responsabilité en droit des affaires) ; Les cours concernent les étudiants de licence, de master et de doctorat. La personne candidate doit donc avoir assuré des enseignements significatifs en ces domaines.

	D'une manière générale, elle doit être dotée d'une solide expérience dans l'encadrement d'équipes pédagogiques et dans les projets d'enseignements innovants. La personne recrutée devra également justifier d'un investissement administratif et de l'accomplissement de missions d'intérêt collectif.
Département d'enseignement :	UFR DSP
Equipe pédagogique :	Droit
Directeur de département : <i>Nom, Tél., Email.</i>	Directrice de l'UFR DSP : Sabine BOUSSARD sboussard@parisnanterre.fr
URL du département :	https://ufr-dsp.parisnanterre.fr/

RECHERCHE	
Laboratoire 1 : <u>(préciser le n° de l'unité de recherche)</u>	Centre de droit civil des affaires et du contentieux économique (CEDCACE) – EA 3457
Laboratoire 2 :	
Laboratoire 3 :	
Laboratoire 4 :	
Profil détaillé :	Droit des affaires : le ou la candidate doit être reconnu(e) comme un(e) spécialiste de premier plan dans ce champ disciplinaire. Un nombre substantiel de publications reconnues est attendu. Orientation pluridisciplinaire et plurilinguistique souhaitée. Le ou la candidat(e) sera invité(e) à participer et à animer les travaux du CEDCACE
Directeur de labo : <i>Nom, Tél., Email.</i>	Anne-Sophie Choné-Grimaldi as.chonegr@parisnanterre.fr Sylvain Jobert sylvain.jobert@parisnanterre.fr
URL du labo :	https://cedcace.parisnanterre.fr/
Descriptif du labo :	La principale spécificité du CEDCACE procède de la volonté de transcender un certain nombre de distinctions, en particulier entre le

	droit civil et le droit commercial, mais aussi entre le droit substantiel et le droit processuel, entre approche théorique et approche pratique. Les recherches du CEDCACE sont menées dans deux perspectives principales et complémentaires : l'une relève plutôt de la recherche fondamentale et conduit à s'interroger notamment sur les relations entre droits communs et droits spéciaux, sur la spécialisation du droit ; l'autre relève de la recherche finalisée et conduit à étudier les outils juridiques sollicités au soutien de l'activité des entreprises, aussi bien que les entraves juridiques à celle-ci, en vue d'apporter des réponses à des enjeux économiques majeurs. Axes de recherche principaux : Droit civil et vie des affaires : impacts des réformes ; Numérique : les défis d'acculturation ; Entreprise, gouvernance et nouvelles activités économiques ; Justice judiciaire, amiable et numérique.
--	---

DESCRIPTION DES ACTIVITES COMPLEMENTAIRES	
--	--

MOYENS	
Moyens matériels :	Un bureau sera mis à disposition et la personne recrutée bénéficiera des moyens matériels de l'UFR DSP et de son laboratoire de rattachement.
Moyens humains :	La personne recrutée bénéficiera des moyens humains de l'UFR DSP.
Moyens financiers :	
Autres moyens :	

AUTRES INFORMATIONS	
Compétences particulières requises :	

AUDITION DES CANDIDATS	
L'audition inclus une mise en situation professionnelle	☐ Oui ☒ Non

Le cas échéant, description des modalités de mise en situation	
---	--

MENTION PARTICULIERE :

Le poste sur lequel vous candidatez est susceptible d'être situé dans une « zone à régime restrictif » au sens de l'article R. 413-5-1 du code pénal. Si tel est le cas, votre nomination et/ou votre affectation ne pourront intervenir qu'après autorisation d'accès délivrée par le chef d'établissement, conformément aux dispositions de l'article 20-4 du décret n°84-431 du 6 juin 1984.

**DÉPÔT DU DOSSIER DE CANDIDATURE
À UN POSTE DE PROFESSEUR DES UNIVERSITÉS art 46.1°**

Le dépôt des dossiers de candidatures s'effectuant exclusivement sur support électronique, il est obligatoire de renseigner une adresse mail au moment de la création de votre compte sur Odyssee.

Pour de plus amples informations veuillez consulter la page suivante : https://www.galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/ensup/cand_recrutement_enseignants_chercheurs_Odyssee.htm

1. LISTE DES PIÈCES À FOURNIR

En fonction de votre situation et de l'article de l'emploi sur lequel vous postulez, différents documents vous sont demandés.

Les documents administratifs ainsi que le rapport de soutenance rédigés en tout ou partie en langue étrangère sont accompagnés d'une traduction en langue française dont le candidat atteste la conformité sur l'honneur.

La traduction de la présentation analytique est facultative et les travaux, ouvrages, articles et réalisations en langue étrangère doivent être accompagnés d'un résumé en langue française.

A défaut, le dossier est déclaré irrecevable.

CANDIDATURES PAR LA VOIE DU CONCOURS	- Une pièce d'identité avec photographie ; - Leur arrêté de titularisation en qualité de maître de conférences ou d'enseignant-chercheur assimilé ; s'ils n'ont pas cette qualité, la possession d'une qualification aux fonctions de professeur des universités valide établie par le Conseil national des universités est contrôlée automatiquement lors de la saisie de la candidature ; - Pour les candidats qui se présentent au titre du 1° de l'article 46 du décret du 6 juin 1984 une pièce attestant de la possession de l'un des titres mentionnés au 1° de l'article 46 du décret du 6 juin 1984 ; - Une présentation analytique des travaux, ouvrages, articles, réalisations et activités en lien avec le profil du poste visé en mentionnant ceux que le candidat a l'intention de présenter à l'audition ; - Un exemplaire de chacun des travaux, ouvrages, articles et réalisations mentionnés dans la présentation analytique et que le candidat a l'intention de présenter à l'audition, sans excéder six documents ; - Le rapport de soutenance du diplôme produit, ou une attestation de l'établissement certifiant qu'aucun rapport de soutenance n'a été établi.
CANDIDATURES PAR LA VOIE DE LA MUTATION	- Une pièce d'identité avec photographie ; - Une attestation délivrée par le chef d'établissement dont relève le candidat permettant d'établir sa qualité de professeur des universités et l'exercice de fonctions en position d'activité depuis trois ans à la date de clôture du dépôt des inscriptions ou l'accord du chef d'établissement prévu à l'article 51 du décret du 6 juin 1984 susvisé dans le cas où cette condition de durée des fonctions n'est pas remplie ; - Une présentation analytique des travaux, ouvrages, articles, réalisations et activités en lien avec le profil du poste visé en mentionnant ceux que le candidat a l'intention de présenter à l'audition ; - Un exemplaire de chacun des travaux, ouvrages, articles et réalisations mentionnés dans la présentation analytique et que le candidat a l'intention de présenter à l'audition, sans excéder six documents ; - Le diplôme et le rapport de soutenance du diplôme produit ou, si le diplôme a été soutenu dans une université hors de France, une attestation de l'établissement certifiant qu'aucun rapport de soutenance n'a été établi. Si le diplôme a été soutenu dans une université française et que le candidat n'est plus en possession du rapport de soutenance, il produira une attestation sur l'honneur et une attestation de l'établissement certifiant de l'indisponibilité du document.

CANDIDATURES PAR LA VOIE DU DÉTACHEMENT	- Une pièce d'identité avec photographie ; - Une attestation délivrée par le chef d'établissement ou l'administration dont relève le candidat permettant d'établir son appartenance à l'une des catégories visées à aux articles 58-1 et 58-1-1 du décret du 6 juin 1984 susvisé et sa qualité de titulaire dans son corps ou cadre d'emplois d'origine depuis trois ans au moins à la date de clôture du dépôt des inscriptions; (1) - Une présentation analytique des travaux, ouvrages, articles, réalisations et activités en mentionnant ceux que le candidat a l'intention de présenter à l'audition ; - Un exemplaire de chacun des travaux, ouvrages, articles et réalisations mentionnés dans la présentation analytique et que le candidat a l'intention de présenter à l'audition, sans excéder six documents ; - Le diplôme et le rapport de soutenance du diplôme produit ou, si le diplôme a été soutenu dans une université hors de France, une attestation de l'établissement certifiant qu'aucun rapport de soutenance n'a été établi. Si le diplôme a été soutenu dans une université française et que le candidat n'est plus en possession du rapport de soutenance, il produira une attestation sur l'honneur et une attestation de l'établissement certifiant de l'indisponibilité du document. (1) Article 58-1 <i>Peuvent être placés en position de détachement dans le corps des professeurs des universités, selon les modalités prévues par les articles 9, 9-1 et 9-2, sous réserve qu'ils soient titulaires dans leur corps ou cadre d'emplois d'origine depuis trois ans au moins :</i> <i>1° Les fonctionnaires appartenant à un corps assimilé aux professeurs des universités pour la désignation des membres du Conseil national des universités ;</i> <i>2° Les fonctionnaires appartenant à un grade ou nommés dans un emploi dont l'indice terminal est supérieur à l'indice terminal des professeurs des universités de 2e classe ;</i> <i>3° Les magistrats de l'ordre judiciaire appartenant au 1er grade ou placés hors hiérarchie ;</i>
CANDIDATURES PAR LA VOIE DU RECRUTEMENT ÉTRANGER	- Une pièce d'identité avec photographie ; - Une pièce attestant de la possession de l'un des titres mentionnés au 1° de l'article 46 du décret du 6 juin 1984 susvisé ; - Une présentation analytique des travaux, ouvrages, articles, réalisations et activités en lien avec le profil du poste visé en mentionnant ceux que le candidat a l'intention de présenter à l'audition ; - Un exemplaire de chacun des travaux, ouvrages, articles et réalisations mentionnés dans la présentation analytique et que le candidat a l'intention de présenter à l'audition, sans excéder six documents ; - Le rapport de soutenance du diplôme produit, ou une attestation de l'établissement certifiant qu'aucun rapport de soutenance n'a été établi ; - Tout document justifiant que le candidat exerce ou a cessé d'exercer depuis moins de 18 mois une fonction d'enseignant-chercheur d'un niveau équivalent à celui de l'emploi à pourvoir, dans un établissement d'enseignement supérieur d'un Etat autre que la France (attestation employeur, contrat de travail, rapport d'activité...).

 **Les fonctionnaires candidats par la voie de la mutation ou du détachement faisant valoir une situation de séparation de conjoints ou de handicap doivent impérativement le signaler au moment de la constitution du dossier sur Odysée.**

Ces situations s'apprécient à la date de clôture des inscriptions (soit, pour la session synchronisée 2026, le 03 avril 2026).

=) Candidats à la mutation ou au détachement :

➤ Les professeurs des universités séparés pour des raisons professionnelles de leur conjoint et souhaitant bénéficier des dispositions de l'article 9-3 du décret du 6 juin 1984 susvisé doivent fournir :

- s'ils sont mariés, le livret de famille ;
- s'ils sont pacsés, une attestation de la mairie établissant l'engagement dans les liens d'un pacte civil de solidarité, accompagné de la preuve qu'ils se soumettent à l'obligation d'imposition commune et, le cas échéant, de l'acte de naissance du ou des enfants ou les pages du livret de famille des parents permettant d'établir la filiation, ou le certificat de grossesse et l'acte de reconnaissance anticipée de l'enfant par les deux parents ;
- s'ils sont concubins, l'acte de naissance du ou des enfants ou les pages du livret de famille des parents permettant d'établir la filiation, ou le certificat de grossesse et l'acte de reconnaissance anticipée de l'enfant par les deux parents ;

- une attestation de la résidence professionnelle et de l'activité professionnelle principale du conjoint, du pacsé ou du concubin ;
pour les professions libérales, une attestation d'inscription auprès de l'URSSAF ou une justification d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers.

=) Candidats en situation de handicap :

Les fonctionnaires relevant de l'une des catégories mentionnées aux 1°, 2°, 3°, 4°, 9°, 10° et 11° de l'article L. 323-3 du code du travail :

- 1° Les travailleurs reconnus handicapés par la commission des droits et de l'autonomie ;
- 2° Les victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles ayant entraîné une incapacité permanente au moins également à 10% et titulaires d'une rente attribuée au titre du régime général de sécurité sociale ou tout autre régime de protection sociale obligatoire ;
- 3° Les titulaires d'une pension d'invalidité à condition que l'invalidité réduise au moins des deux-tiers la capacité de travail ou de gain ;
- 4° Les anciens militaires et assimilés, titulaires d'une pension d'invalidité ;
- 9° Les titulaires d'une allocation ou d'une rente d'invalidité pour les sapeurs-pompiers volontaires ;
- 10° Les titulaires de la carte d'invalidité délivrée par la commission des droits et de l'autonomie, dès lors qu'elle constate un pourcentage d'incapacité permanente d'au moins 80% ou lorsque la personne a été classée en 3^e catégorie de la pension d'invalidité de la sécurité sociale ;
- 11° Les titulaires de l'allocation aux adultes handicapés.

Pièces à fournir :

Tout document justifiant de l'appartenance à l'une de ces situations, document en cours de validité au moment de la demande et de la date d'effet de la mutation ou du détachement.

2. MODALITÉS DE DÉPÔT DES PIÈCES

Le dépôt des documents s'effectue **exclusivement sur support électronique, via l'application Odysée :**

https://www.galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/ensup/cand_recrutement_enseignants_chercheurs_Odyssee.htm



L'ensemble des documents doit être déposé en version numérique avant le 03 avril 2026 à 16h (heure de Paris).



Le dossier de candidature doit être complété intégralement pour valider la candidature.

=> Tous les documents à téléverser doivent être obligatoirement au format PDF.

Ils ne doivent pas dépasser 5Mo à l'exception du rapport de soutenance et des titres et travaux qui peuvent atteindre 10Mo.



Afin d'éviter toute surcharge du serveur, il est fortement conseillé de ne pas attendre la date limite pour procéder au dépôt du dossier sur Odysée.

La recevabilité du dossier sera affichée à partir de la date de clôture des candidatures.